

Compte rendu de la réunion Publique

du 3 juin 2016

Présidée par André DUMOULIN, encadrée par les membres de la commission éco-citoyens, cette réunion a connu une fréquentation importante avec plus de **90 personnes**. Elle est **notre premier pas citoyen** pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Marcilly.

PREMIERE PARTIE : RESTITUTION DE L'AUDIT,

effectué en mairie le 7 avril 2016 par Marie-France PELLEGRIN, intervenante de l'association nationale « **Notre Village** », assistant la commune de Marcilly d'Azergues, dans le cadre de son projet de mise en œuvre d'un Agenda 21. Ce diagnostic a été réalisé avec le maire, des élus, des habitants de la commune et à l'aide, d'un dossier de pièces justificatives constitué par André DUMOULIN.

M. BLANCHET, vice-président de l'Association Notre village en fait un bref historique.

Marie-France PELLEGRIN précise que son intervention consiste en une aide apportée à la commune de Marcilly d'Azergues pour la mise en place d'une politique de développement durable. Elle rappelle la définition du développement durable et de l'Agenda 21 :

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987). C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement viable, socialement équitable et écologiquement vivable.

L'agenda, du latin « ce qui doit être fait », 21 pour le 21^{ème} siècle, est un programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle de la commune ; soit une série d'actions à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire mais aussi l'engagement d'une collectivité dans un projet d'avenir. Il est élaboré sur la base des 5 finalités et des 5 éléments de démarche du cadre de référence ministériel :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 3. Epanouissement de tous les êtres humains
 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Ce type de projet a été réalisé par 34 collectivités en Rhône Alpes dont 10 dans notre communauté de communes. Par ailleurs, Mme Pellegrin insiste sur l'importance primordiale de la participation des habitants à ce projet, pour son efficacité et sa pérennité.

DEUXIEME PARTIE : QUESTIONS ET DEBATS SUITE A LA PRESENTATION DE L'AUDIT

Une personne fait un commentaire très long et très critique sur la démarche de l'audit qu'elle juge insuffisamment poussée notamment en ce qui concerne des normes. Mr BLANCHET précise alors que l'audit est une première étape de lancement donnant des visées prospectives. L'approfondissement prendra en compte des indicateurs précis. Il donne aussi un exemple concret d'action possible à l'échelle d'une commune rurale : à POMMIERS, il a été fait une fiche d'actions de valorisation des déchets verts qui a permis de mettre à disposition un broyeur collectif et a ainsi incité les habitants au compostage. Un participant insiste pour que le débat se recentre sur des propositions concrètes d'actions.

Propositions par thèmes :

Axe tourisme -patrimoine

Quelqu'un trouve anormal qu'on finance le Château de Varax dans le cadre des Bâtiments de France sans avoir la possibilité de faire visiter de tels bâtiments par le public par exemple lors des journées du patrimoine et une autre personne, demande s'il ne serait pas possible de faire quelque chose en matière de tourisme pour mettre en valeur le patrimoine local. André DUMOULIN prend la parole pour préciser que le classement du Château de Varax ne génère pas de frais supplémentaires pour la commune. Il

annonce que lorsque les travaux effectués au château seront terminés des visites seront possibles lors des journées du patrimoine.

Un participant propose de créer une course des 3 châteaux en parallèle avec une randonnée pour montrer et mettre en valeur notre patrimoine.

Axe qualité de l'eau

Une habitante précise que la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante dans l'immeuble où elle est en location. Il n'y a qu'un compteur global avec une répartition des coûts par appartement sans prendre en compte le nombre d'occupants, et même un paiement par les occupants de la consommation d'eau générée par des travaux extérieurs aux appartements.

Les canalisations entre l'arrivée d'eau et les logements sont en cause à priori. Bien que ce point puisse être considéré comme un contentieux entre le propriétaire et les locataires elle a souhaité alerter la commune à ce sujet car elle ne peut pas accepter qu'on dise que la qualité de l'eau à Marcilly soit bonne. D'autre part, elle indique que l'eau de l'Azergues n'est pas de bonne qualité notamment du fait de l'utilisation de glyphosates. André DUMOULIN précise qu'on peut sans aucune crainte boire l'eau de Marcilly qui est très contrôlée. Par ailleurs c'est l'eau de la Saône que nous buvons.

Une autre personne propose qu'il soit communiqué des abaques de consommation d'eau par type d'habitation et de nombre d'occupants afin que chacun puisse évaluer s'il est sur-consommateur d'eau ou pas.

Quelqu'un demande qui a initié le premier Agenda 21. Mme PELLEGRIN explique que c'est suite aux accords de Kyoto en 1997. Cette même personne souligne qu'il serait pertinent de faire connaître ces directives à nos sénateurs qui ont retoqué une loi visant à interdire des produits phytosanitaires récemment.

Axe déchets

Un participant réagit à une information donnée concernant l'éventuelle mise en place de conteneurs à déchets collectifs. Pour lui ça peut se traduire par un laisser-aller de certains mettant dans la poubelle collective tout et n'importe quoi. Cette remarque remporte l'adhésion de plusieurs participants.

Un habitant propose la création d'un compost et d'un broyage collectifs pour réduire et recycler les déchets verts. Cela permettrait en outre de pailler nos jardins et ainsi optimiser la consommation d'eau.

Axe biodiversité

Quelqu'un demande un plan d'action pour lutter contre la renouée du Japon. Une autre personne indique qu'une réflexion au niveau de la communauté de communes a conduit très récemment à une publication d'un article dans la presse indiquant qu'il est envisagé de faire paître des moutons dans les zones de renouées du Japon pour lutter contre leur invasion. Une personne souligne qu'il faut prendre en compte que la renouée du Japon est une pompe à métaux lourds.

Autres points

Le président de l'AMAPOM, souhaite participer à un atelier concernant la finalité 5 relative notamment aux circuits courts

On propose de mettre en place une logique de covoiturage pour permettre à des personnes qui ne peuvent pas se déplacer d'aller faire leurs courses

Une habitante souhaite participer à la démarche et propose de nous produire un catalogue des innovations écologiques qui marchent.

L'heure étant déjà très tardive, il est décidé de continuer les discussions autour du verre de l'amitié.

Une boîte à idées est installée pour recueillir les idées et centres d'intérêt des marcillois. Ils ont la possibilité de laisser leurs coordonnées pour être informés de la suite de l'opération. Ils peuvent aussi d'ores et déjà préciser s'il souhaite participer activement à cette dynamique.

Cette boîte a été transférée à la mairie et il sera possible à tout moment d'aller y glisser propositions et commentaires.

La commission éco-citoyen donne rendez-vous aux Marcillois le **Judi 30 juin à 20 h** à la salle communale
Ce sera notre deuxième étape pour organiser la suite de ce beau projet à partir des centres d'intérêts des marcillois.

La commission Eco-citoyens